

Appel à candidatures « hydrogéologues »
Agrément pour la Région Guadeloupe et les Collectivités d'Outre Mer
Du 1 juin 2019 au 1 juillet 2019

Ouverture de l'appel à candidature

L'agrément des hydrogéologues en matière d'hygiène publique est ouvert par décision de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Guadeloupe Saint Martin, Saint-Barthélemy (arrêté du 7 Mai 2019).

Fonctions de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique

L'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique est chargé principalement d'émettre des avis dans le cadre réglementaire de la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, y compris les eaux minérales naturelles. Il intervient également dans le domaine de l'assainissement dès lors qu'il est prévu l'infiltration dans le sol des eaux usées épurées rejetées par certaines installations. Il intervient également dans le cadre de l'autorisation des inhumations sur terrain privé et des extensions de cimetières

La demande d'agrément comprend un acte de candidature et un dossier comportant au moins les informations décrites en annexe de l'arrêté du 15 mars 2011 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2015.

Le dossier de candidature est :

- téléchargeable sur le site internet de l'ARS de Guadeloupe à l'adresse suivante : **www.ars.guadeloupe.sante.fr/** (rubrique : « actualités » et rubrique : santé publique/santé environnementale)
- peut être retiré dans les locaux de l'ARS. Ou sur demande écrite formulée auprès de la Directrice Générale de l'ARS

Le dossier de candidature doit être envoyé, en 2 exemplaires, avant le 1^{er} Juillet 2019 (courrier recommandé avec accusé de réception), à l'attention de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé à l'adresse suivante :

Agence de Santé de Guadeloupe Saint- Martin Saint Barthélemy
Service Santé Environnement
Rue des archives
Bisdary
97113 Gourbeyre

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au :
Secrétariat du service santé environnement, au 05 90 80 90 75, à l'adresse mail suivante : **ARS971-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr**.

Ou auprès de :

- Sophie Rousselet, chargée de la cellule eau, au 05 90 99 98 94, à l'adresse mail suivante : **sophie.rousselet2@ars.sante.fr** ;
- Didier Roux, Responsable du Service Santé Environnement, au 05 90 99 49 78, à l'adresse mail suivante : **didier.roux@ars.sante.fr**